

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 04 mai 2021 à 20h 00 salle Gaston Chéreau

Présents : Mmes. Brault, Delaune, Guilloy, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absents excusés : Mrs. Lepetit, Leroy-Battu

Secrétaire : Mme Brault

Mr Hervé OIZON assiste également à la réunion.

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021
- Approbation des nouveaux statuts de la CdC MOVA
- Approbation de l'élaboration par la CdC MOVA du pacte de gouvernance
- Annonce de la fin de l'instruction des demandes d'urbanismes par les services de la DDT (certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir)
 - o Questions diverses dont la constitution des bureaux de vote (20 et 27 juin)

Le maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour à savoir, l'état des sommes dues par Enedis pour occupation du domaine public. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rajout.

1 Validation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

Le maire revient sur certains points :

- recrutement au musée : les musées peuvent rouvrir leurs portes le 19 mai prochain. Mme Ruckly-Clo a été contactée mais elle n'est pas disponible avant le 17 mai (le conseil avait validé le mois dernier un recrutement 15 jours avant la réouverture). Le maire propose donc d'établir un contrat de travail à compter du 17 mai, pour une durée initiale de 3 mois, et de prévoir l'ouverture du musée au 31 mai au plus tard.
- Station d'épuration : la pompe neuve est livrée et installée ; elle est plus puissante et performante que celle qui avait été prêtée.
- Devis de voirie : 3 devis sont arrivés en mairie, un autre est en attente. Aucune proposition chiffrée pour la solution de revêtement bi-couche n'est parvenue à la mairie.
- Centre bourg : les entreprises ont repris le chantier, elles en sont au stade du béton désactivé sur les trottoirs. Le maire a demandé un devis pour la réfection de la rue des Rosiers et de l'impasse du Travail.
- Hameau de La Rochechevreux : le cabinet d'études DB et Mr de Castelbajac sont allés sur le terrain pour une première esquisse. Le SDEI viendra également pour l'enfouissement des réseaux.
- L'horloge de l'église est réparée.
- Salle Chéreau : l'entreprise JOSE-M est intervenue pendant 3 jours ; elle a trouvé l'origine de la fuite et l'a réparée.
- Étang Rémy Louveau : la « fièvre du sommeil de la carpe » est toujours active et nuit à cette espèce. Cette maladie commence à se développer dans les étangs de la Brenne.

2. Approbation des nouveaux statuts de la CdC MOVA

Le maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin, statuts approuvés en conseil communautaire le 30 mars 2021.

Chaque commune membre doit à présent approuver lesdits statuts.

Après exposé du maire et discussion, le conseil municipal de Prissac approuve, **par 9 voix pour et 2 voix contre**, les statuts votés en conseil communautaire.

3. Approbation du Pacte de gouvernance de la CdC MOVA

Le maire annonce que le conseil communautaire de la CdC MOVA a voté le 22 décembre 2020 en faveur de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre elle-même et ses communes membres.

Ce pacte doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore prévoir certaines délégations aux communes dans le but de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les maires et leurs équipes.

Après exposé du maire et discussion, le conseil municipal de Prissac, **à l'unanimité des membres présents**, décide de s'abstenir sur l'opportunité de la rédaction d'un pacte de gouvernance et n'émet par conséquent aucun avis.

4. Occupation du domaine public par Enedis

Comme chaque année, le maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre faisant part des sommes dues par Enedis au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Enedis verse la redevance au SDEI qui la rétrocède ensuite à la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à percevoir cette recette inscrite au budget communal et à émettre le titre de recette correspondant pour la somme de deux cent quinze euros (215 €)

5. Instruction des dossiers d'urbanisme

Jusqu'à présent, la Direction départementale des territoires (DDT) instruisait les dossiers de demandes d'urbanisme de la commune. A compter de juillet 2021, ce ne sera plus le cas, car la loi Alur précise que la commune dispose de cette compétence.

Ces instructions de dossiers demandent une technicité particulière et sont chronophages ; le maire propose au conseil municipal de déléguer ce service.

Certaines communautés de communes proposent ce service, de même que le SDEI, mais ce n'est plus un service gratuit. Les tarifs varient de 20 à 120 euros selon la demande.

A titre d'exemple pour le SDEI : certificat d'urbanisme d'information (20 €), permis de construire (100 €).

Cette nouvelle disposition engendre des frais supplémentaires pour les communes. Si l'on se réfère à l'année 2020, la commune de Prissac aurait dû déboursier 1 340 euros pour l'instruction de ses demandes, selon la tarification du SDEI.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), le maire s'interroge : la CdC MOVA prendra-t-elle en charge les instructions des demandes ? La commune peut-elle changer de prestataire si elle n'est pas satisfaite de celui avec lequel elle a contracté ?

Le maire propose donc de demander les tarifs de différentes collectivités et de reporter le choix du prestataire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Ce report est validé par l'ensemble des élus présents.

Questions diverses

Élections départementales et régionales 20 et 27 juin 2021

Les élections des conseillers départementaux et celles des conseillers régionaux auront lieu les 20 et 27 juin prochain, à la salle Chéreau afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Le maire demande aux élus de se positionner afin d'établir les permanences du bureau de vote. Il faudra a minima 6 personnes présentes en permanence aux bureaux de vote.

Si des administrés hors conseil municipal, ou des agents municipaux, se portent volontaires pour participer à la tenue d'un bureau de vote, cela permettra d'écourter la durée des astreintes. La Préfecture recommande fortement que les assesseurs soient vaccinés.

A ce jour, le bureau de vote du 20 juin est constitué ainsi :

8h – 13h	13h – 18h
Pascal Renaud	Béatrice Petit
Franck Montiège	Sylvie Delaune
Gilles Touzet	David Louveau
Laurence Pergaud	Adeline Brault
Dominique Biardeau	Mireille Vannier
Christophe Leroy Battu	Éric Lepetit

Tour de table :

- Mme Brault signale que les équipements sportifs à l'étang auraient besoin d'un entretien (grincements au niveau des agrès) ; le service technique s'en chargera.
- Mr Lepetit a fait parvenir des devis de tables et bancs par mail ; le maire annonce que la commande n'est pas encore passée
- Mr Montiège rappelle qu'il avait demandé en mars un bilan financier de l'activité au musée. Le maire présente les chiffres dont il dispose : un reste à charge communal de 19 000 euros.
- Cérémonie du 8 mai : conformément aux directives de la Préfecture, la cérémonie n'est pas ouverte au public. Elle aura lieu à 11h30 en comité restreint. Mr Renaud souligne qu'il est nécessaire de changer les drapeaux usagés.
- Mme Petit rapporte que les containers à verre débordent de nouveau à La Rochechevreux et que les bacs collectifs de ce hameau sont trop petits au vu de la population de ce village. En tant que déléguée au Symctom, elle demandera s'il est possible d'en avoir des plus grands.
- Mr Biardeau souhaite communiquer les numéros de téléphone fixe des adjoints aux services de secours, car le réseau n'est pas toujours suffisant pour être contacté uniquement sur les portables.
- Mme Guillois informe qu'une nouvelle exposition est en cours à la médiathèque ; il s'agit d'une expo prêtée par la Bibliothèque départementale de l'Indre « Chabris, les espaces naturels sensibles ». Elle informe les élus d'un travail de terrain réalisé conjointement avec le maire pour identifier les locaux vacants, les résidences secondaires et les biens à vendre de la commune.

- Mr Jouot annonce que le poulailler de l'école est terminé : un coq et 3 poules cohabitent et donnent satisfaction tant à l'enseignante qu'aux enfants.

Il indique que le pylône pour la téléphonie mobile est installé à La Garenne ; le maire précise que sa mise en service est prévue au 2^{ème} semestre 2021.

- Mr Louveau demande si le matériel commandé pour le service technique est livré. Mr Biardeau lui répond que le broyeur doit être livré sous quinzaine, et le tracteur fin août.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance et il fixe la date du prochain conseil municipal au mardi 1^{er} juin à 20 h00.